

# Description de l'offre : Chargé de cours – Formation de base du cadre de base / Cluster 12 « Législations en lien avec la discrimination , racisme, xénophobie, ... »

---

## Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, pour dispenser la formation de base «discrimination, racisme et xénophobie» aux aspirants inspecteurs policiers

## Grade minimum requis pour la fonction :



INP

## Conditions requises pour la fonction

Occuper une fonction au sein de laquelle les législations en lien avec le cours sont régulièrement appliquées

## Plus-value/atout :

- Etre titulaire du brevet formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
- Etre titulaire du brevet formation continuée « Didactique de base pour chargés de cours » (EDA 1440)
- Disposer d'une expérience professionnelle dans ce domaine et dans le domaine pédagogique
- Etre titulaire du brevet Formation « diversité pour formateurs / stéréotypes, préjugés et impact (module 1) – N° dossier agrément 6609
- Etre titulaire du brevet Formation « diversité pour formateurs / discrimination, éthiques et déonto (module 2) – N° dossier agrément 6592
- Etre titulaire du brevet Formation « diversité pour formateurs / cadre juridique et lois antidiscrimination (module 3) – N° agrément 6610
- Etre titulaire du brevet Formation « personne de référence en matière de discrimination et délits de haine »- N° d'agrément 4869
- Etre personne de référence en matière de discrimination et délit de haine

	<b>Appel à candidature CO</b>		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 01	Edition : 05-2021	Page 2/3

## Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier et plus particulièrement en matière de **discrimination, racisme et xénophobie ainsi qu'en gestion de dilemmes éthiques**

### Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

### Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

### Gestion du temps



- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

### Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

## Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique**
  - des éléments constitutifs et de ceux de nature à modifier l'application de la loi dans le cadre des législations suivantes (pouvoir les expliquer et les illustrer) :
    - Loi antiracisme du 30/07/1981
    - Loi contre le négationnisme du 23/03/1995
    - Loi genre du 10/05/2007
    - Loi antidiscrimination du 10/05/2007
    - Loi contre le sexisme dans l'espace public du 22/05/2014
  - de la COL 13/2013
  - des critères protégés (pouvoir les reconnaître et les expliquer)

	<b>Appel à candidature CO</b>		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 01	Edition : 05-2021	Page 3/3

- **Avoir une maîtrise pratique :**

- De l'attitude professionnelle à adopter dans la présente thématique et en intervention opérationnelle
- De la rédaction de procès-verbaux relatifs aux législations antidiscriminatoires
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Suivre les modules d'initiation à l'utilisation de la (des) plateforme(s) APPH
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation pour l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance
- Transmettre des consignes simples et complexes

**(Pré)Sélection :** La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

**Lieu de travail :** Jurbise (déplacements possibles)

**Régime de travail :** fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation ou durant les heures de service F/L022 (personnel police)

### Dépôt des candidatures

**Mode :** uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

**Ouverture de l'offre :** 19/12/2024

**Date limite :** 19/01/2025